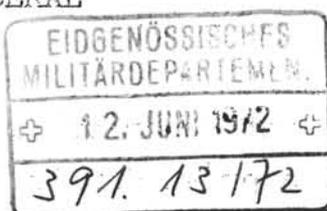


DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

o.220.1 - FF/dj



Berne, le 8 juin 1972

Au Directeur de la
Division de la Justice
du Département fédéral de justice et police.

3003 B e r n e

Au Directeur de
l'Office fédéral de la protection civile
du Département fédéral de justice et police

3003 B e r n e

Au Directeur de
l'Administration militaire fédérale
du Département militaire fédéral

3003 B e r n e

Au Directeur de
l'Administration fédérale des finances
du Département fédéral des finances et des douanes

3003 B e r n e

Monsieur le Professeur Hans Haug,
Président de la Croix-Rouge suisse
Taubenstrasse 8

3000 B e r n e

Corps de volontaires pour
l'aide en cas de catastrophe à l'étranger;
mise sur pied du Comité consultatif

Messieurs,

Donnant suite à son rapport du 11 août 1971 concernant la création d'un corps de volontaires pour l'aide en cas de catastrophe à l'étranger, le Conseil fédéral vient de nommer, en la personne de M. Arthur Bill, son Délégué aux missions de secours à l'étranger. M. Bill entrera en fonction le 1er septembre prochain tout en continuant pendant quelques mois à diriger le Village Pestalozzi à Trogen. Il a reçu pour mandat de mettre sur pied le corps de volontaires de façon que celui-ci puisse être ensuite rendu opérationnel. La durée de cette première étape peut être évaluée à environ deux ans.

Kae Fu Hi
Sa
m. A. (Plaine Beaumont, Gen. des. Conf., Mus. Gen. des. Conf., etc) 13.6 Fer
du bin de Fleu, dan de a am...
Hille f... sol...

- 2 -

Il convient maintenant de créer le Comité consultatif que le Conseil fédéral a prévu dans son rapport. Selon celui-ci, le Comité, composé de représentants de la Confédération et de la Croix-Rouge suisse ainsi que d'organismes suisses privés d'entr'aide, aura pour tâche d'assister le délégué dans sa mission. Durant la première étape de son mandat, il s'agira en particulier de l'aider de ses conseils pour tout ce qui a trait à l'organisation du corps des volontaires et d'arrêter avec lui les mesures qu'il y aurait lieu de prendre à cet effet. Le Comité sera ainsi l'organe de coordination au niveau des administrations fédérales et assurera la collaboration avec les organisations intéressées. Ultérieurement, lorsque le corps des volontaires pourra être engagé à l'étranger, le Comité se tiendra aussi à la disposition du Conseil fédéral et du délégué pour définir, au vu des expériences faites, la politique suisse en matière de missions de secours à l'étranger et pour juger des résultats obtenus.

Nous avons l'intention de proposer au Conseil fédéral de nommer les membres du Comité qui serait composé des Directeurs des quatre administrations fédérales intéressées ainsi que du Président de la Croix-Rouge suisse. Le Département politique, pour sa part, serait représenté par le soussigné, qui assurerait la présidence, ainsi que par un représentant de la Division des affaires juridiques et du Délégué du Conseil fédéral à la Coopération technique. Selon les sujets traités, des représentants d'autres administrations pourraient être encore, de cas en cas, invités. La participation des organismes bénévoles suisses, outre la Croix-Rouge suisse, ne nous paraît par contre pas indispensable aussi longtemps que le corps des volontaires ne sera pas opérationnel. Nous proposons donc de ne les inviter à se faire représenter que dans une phase ultérieure. Enfin, le délégué du Conseil fédéral assisterait bien entendu à toutes les réunions du Comité.

./.

- 3 -

A cet effet, nous vous prions de nous faire savoir si, ainsi que nous nous plaisons à le croire, vous êtes en mesure de faire partie du Comité. Il va de soi que vous pourrez, en cas d'empêchement, vous faire remplacer à une réunion par un suppléant, ou vous faire, si nécessaire, accompagner d'un collaborateur. Nous vous saurions gré de nous faire part de votre réponse avant le 1er juillet de façon que la décision du Conseil fédéral puisse intervenir, compte tenu des vacances, avant l'entrée en fonction de M. Bill. La réunion constitutive du Comité pourrait ainsi avoir lieu dans le courant de l'automne déjà.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Division
des organisations internationales



René Keller